Indicateur 3.2 : Communication et diffusion de l'information parlementaire

À propos de l’indicateur

Le présent indicateur porte sur l’approche adoptée par le parlement en matière de communication institutionnelle et de sensibilisation. La communication avec le public sur les activités du parlement est une condition essentielle pour permettre aux citoyens de comprendre le travail parlementaire et même d’y participer.

Les parlements utilisent divers canaux pour informer le public et communiquer avec lui, notamment les moyens audiovisuels, des sites web, les réseaux sociaux et du matériel pédagogique. L’utilisation de ces canaux vise à garantir que l’information parlementaire est accessible à tous les groupes de la société, y compris les populations rurales et les personnes qui n’ont pas accès à Internet.

La sensibilisation du public comprend un ensemble d’activités en présentiel et en ligne. Cela implique de créer des opportunités pour permettre aux citoyens d'interagir avec le parlement, que ce soit dans les locaux de l'institution ou depuis chez eux au moment qui leur convient, sur des questions qui leur tiennent à cœur.

Voir également l’*indicateur* *6.1 : Cadre parlementaire de la participation du public*.

L’indicateur comprend les aspects suivants :

* Aspect 3.2.1 : Communication institutionnelle
* Aspect 3.2.2 : Site web du parlement
* Aspect 3.2.3 : Activités de sensibilisation

Aspect 3.2.1 : Communication institutionnelle

|  |
| --- |
| Cet aspect s’applique aux éléments suivants :   * Indicateur 3.2 : Communication et diffusion de l'information parlementaire * Cible 3 : Des parlements transparents |

À propos de l’aspect

Cet aspect porte sur les différents moyens de communication utilisés par le parlement pour informer le public sur le parlement et ses activités. De nombreux parlements ont adopté une politique ou une stratégie de communication institutionnelle et créé des unités de communication spécialisées pour faciliter ce travail.

Les parlements utilisent généralement différents canaux pour atteindre tous les groupes de la société, y compris les enfants et les jeunes, les personnes qui n’ont pas accès à Internet et les populations défavorisées. Cela implique de disposer de ressources et d’outils suffisants en vue de soutenir la stratégie de communication.

Parmi les canaux de communication les plus utilisés figurent les publications écrites, la presse écrite, la radio et la télévision, Internet, les réseaux sociaux et les services mobiles. Les travaux parlementaires sont souvent diffusés en direct, notamment par la télévision publique, les stations de radio, les chaînes parlementaires spécialisées et sur le site web du parlement.

Objectifs

|  |
| --- |
| *Après une analyse comparative, les parlements pourraient par exemple viser les objectifs suivants en ce qui concerne la communication institutionnelle :*  Le parlement a adopté une politique ou une stratégie de communication institutionnelle qui définit la façon dont il prévoit d’informer tous les groupes de la société sur ses travaux.  Le parlement dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer une communication efficace et permettre à tous les groupes de la société d’accéder à l’information parlementaire.  Le public peut suivre en direct la retransmission des travaux parlementaires, en particulier les séances plénières, et a accès aux archives des enregistrements de ces débats.  Le parlement utilise les réseaux sociaux pour informer le public de ses travaux et interagir avec lui. |

Évaluation

L’aspect examiné ici est apprécié selon plusieurs critères, qui doivent être évalués séparément. Pour chaque critère, veuillez choisir parmi les six appréciations proposées (Néant, Médiocre, Moyen, Bon, Très bon et Excellent) celle qui correspond le mieux à la situation dans votre parlement, et fournir des éléments à l’appui de votre appréciation.

Exemples d’éléments permettant d’étayer l’évaluation :

* Dispositions du cadre juridique relatives à l’accès des médias aux travaux parlementaires
* Dispositions du règlement du parlement relatives à la diffusion des travaux parlementaires
* Stratégies, procédures, rapports ou autres documents décrivant la communication du parlement
* Structure du personnel et documents financiers et autres décrivant les ressources allouées par le parlement à la communication
* Détails et mises à jour périodiques de la politique ou de la stratégie de communication du parlement, y compris ses stratégies en matière de sensibilisation et de réseaux sociaux, le cas échéant
* Activité sur les comptes de réseaux sociaux du parlement, ainsi que statistiques sur le trafic des contenus publiés sur ces comptes et sur les interactions générées par les contenus

Le cas échéant, merci de bien vouloir communiquer des observations ou exemples supplémentaires pour étayer l’évaluation.

#### Critère d’évaluation n° 1 : Politique ou stratégie de communication

Le parlement a adopté une politique ou une stratégie de communication institutionnelle qui définit la façon dont il prévoit d’informer tous les groupes de la société sur ses travaux à l’aide de divers moyens de communication.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 2 : Ressources

Le parlement dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer une communication efficace et permettre à tous les groupes de la société d’accéder à l’information parlementaire.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 3 : Retransmission des débats

Les travaux parlementaires, en particulier en séance plénière, sont retransmis en direct, sauf dans certains cas exceptionnels clairement définis. Le public a accès facilement et gratuitement aux diffusions en direct et diffusions passées.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n°4 : Réseaux sociaux

Le parlement dispose de comptes sur les principaux réseaux sociaux et y publie régulièrement des contenus tout en interagissant avec le public sur ces mêmes réseaux.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

Réformes envisageables

|  |
| --- |
| *Dans cet encadré, notez les recommandations et les idées visant à renforcer les règles et la pratique dans ce domaine.* |

**Sources et autre documentation**

* Beetham David, [*Parlement et démocratie au XXIe siècle : guide des bonnes pratiques*](http://archive.ipu.org/PDF/publications/democracy_fr.pdf) (2006).

Aspect 3.2.2 : Site web du parlement

|  |
| --- |
| Cet aspect s’applique aux éléments suivants :   * Indicateur 3.2 : Communication et diffusion de l'information parlementaire * Cible 3 : Des parlements transparents |

À propos de l’aspect

Cet aspect porte sur le site web du parlement, lequel doit fournir des informations complètes, actualisées et exactes sur l’institution. Le site web du parlement doit également permettre aux citoyens de participer aux processus parlementaires, que ce soit en soumettant des observations et des questions ou en ayant la possibilité d’entrer en contact avec les parlementaires, les commissions et les responsables de l’institution.

Le site web comprend généralement les éléments suivants :

* + L’ordre du jour ainsi que les calendriers et les comptes rendus des séances plénières et des réunions des commissions
  + Le profil des parlementaires, leurs activités et leurs votes
  + Le règlement intérieur, les procédures administratives et la charge de travail
  + Le texte et l’état d’avancement des projets/propositions de loi, ainsi que la documentation produite au cours du processus législatif
  + Les retransmissions en direct et les enregistrements des travaux parlementaires, en particulier en séance plénière
  + Des ensembles de données consultables à l’aide d’outils informatiques
  + Des informations sur les activités internationales du parlement
  + Toute autre documentation pertinente produite dans le cadre des processus parlementaires

Le site web du parlement doit être convivial, facilement intelligible et accessible à tous les groupes de la société, y compris aux personnes handicapées. Le contenu du site web doit être disponible dans toutes les langues pertinentes.

Voir également l’*aspect 1.5.5 : Technologies numériques*, l’*aspect 3.3.2 : Accès des personnes handicapées au parlement* et l’*aspect 5.2.4 : Offre de services multilingues*.

Objectifs

|  |
| --- |
| *Après une analyse comparative, les parlements pourraient par exemple viser les objectifs suivants en ce qui concerne le site web du parlement :*  Le parlement dispose d’objectifs et de structures de gouvernance appropriés pour son site web ainsi que de ressources suffisantes pour garantir l’exactitude et l’actualisation des informations publiées sur le site.  Le site web du parlement fournit des informations complètes, actualisées et exactes sur les travaux menés par le parlement.  Le site web du parlement est conçu de manière à être facilement utilisable, à répondre aux besoins des publics cibles et à satisfaire aux normes d’accessibilité, notamment pour les personnes handicapées.  Le site web du parlement comprend des ensembles de données ouvertes consultables à l’aide d’outils informatiques.  Le parlement utilise son site web pour favoriser le dialogue avec le public et faciliter le contact entre les citoyens et les parlementaires, les commissions et les responsables de l’institution. |

Évaluation

L’aspect examiné ici est apprécié selon plusieurs critères, qui doivent être évalués séparément. Pour chaque critère, veuillez choisir parmi les six appréciations proposées (Néant, Médiocre, Moyen, Bon, Très bon et Excellent) celle qui correspond le mieux à la situation dans votre parlement, et fournir des éléments à l’appui de votre appréciation.

Exemples d’éléments permettant d’étayer l’évaluation :

* Liens vers les différentes sections du site web du parlement
* Informations sur le budget et le personnel consacrés au site web
* Informations sur l’infrastructure de sécurité et rapports y afférents
* Vision et planification stratégiques
* Éléments attestant que le site web du parlement fait l’objet d’un examen ou d’une évaluation périodique

Le cas échéant, merci de bien vouloir communiquer des observations ou exemples supplémentaires pour étayer l’évaluation.

#### Critère d’évaluation n° 1 : Gouvernance du site web

Des structures de gouvernance fixent les objectifs du site web du parlement, allouent des ressources humaines et techniques suffisantes et évaluent régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 2 : Contenu du site web

Le site web du parlement fournit des informations complètes, actualisées et exactes sur le parlement et les travaux parlementaires.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 3 : Facilité d’utilisation

Les informations publiées sur le site web du parlement sont présentées de manière claire, notamment pour les utilisateurs novices, et sont rédigées dans un langage simple. Les ensembles de données ouvertes publiées sur le site web sont consultables à l’aide d’outils informatiques.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### 

#### Critère d’évaluation n°4 : Accessibilité

Le site web du parlement répond aux normes d’accessibilité établies, notamment pour les personnes handicapées.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 5 : Dialogue avec le public

Le site web du parlement prévoit plusieurs moyens permettant au public de participer aux travaux du parlement et d’entrer en contact avec les parlementaires, les commissions et les responsables de l’institution.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

Réformes envisageables

|  |
| --- |
| *Dans cet encadré, notez les recommandations et les idées visant à renforcer les règles et la pratique dans ce domaine.* |

Sources et autre documentation

* Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l’ONU et UIP, [*Choix technologiques pour la capture et la transcription des travaux parlementaires*](http://archive.ipu.org/PDF/publications/ict14_fr.pdf) (2014).
* Union interparlementaire (UIP), [Centre pour l’innovation au parlement](https://www.ipu.org/fr/notre-impact/des-parlements-plus-forts/notre-action-normative/centre-pour-linnovation-au-parlement).
* UIP, [*Principes directeurs relatifs aux sites web parlementaires*](http://archive.ipu.org/PDF/publications/web-f.pdf) (2009).
* UIP, [*Rapport mondial 2018 sur l’e-Parlement*](https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-09/rapport-mondial-2018-sur-le-parlement) (2018).
* UIP, [*Rapport mondial 2020 sur l’e-Parlement*](https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2021-07/rapport-mondial-2020-sur-le-parlement) (2021).
* UIP, [*Rapport mondial 2022 sur l’e-Parlement*](https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2022-11/rapport-mondial-2022-sur-le-parlement) (2022).

Aspect 3.2.3 : Activités de sensibilisation

|  |
| --- |
| Cet aspect s’applique aux éléments suivants :   * Indicateur 3.2 : Communication et diffusion de l'information parlementaire * Cible 3 : Des parlements transparents |

À propos de l’aspect

Cet aspect porte sur les activités de sensibilisation du parlement, lesquelles visent généralement à créer un contact direct entre le parlement et les citoyens au moyen d’activités organisées dans les locaux du parlement ou en dehors, par exemple des visites scolaires, des journées portes ouvertes, des semaines parlementaires et des événements organisés par les parlements itinérants.

De nombreux parlements ont adopté une politique ou une stratégie de sensibilisation et des plans annuels en la matière, ou ont intégré la sensibilisation dans leur stratégie globale de communication. Une sensibilisation efficace implique la mise à disposition de ressources humaines et financières suffisantes, notamment de fonctionnaires parlementaires spécialisés dans la planification et l’organisation d’activités.

Les parlements doivent veiller à ce que les activités de sensibilisation ciblent tous les groupes de la société. Les personnes qui participent à ces activités sont généralement issues d’organisations de la société civile, du monde universitaire, d’établissements scolaires, de groupes de réflexion, d’organisations professionnelles et d’autres entités analogues.

Dans le cadre de leurs activités de sensibilisation, les parlements produisent des documents explicatifs et didactiques comme des bulletins, des guides, des brochures, des vidéos, des animations, des revues et d’autres publications destinées à présenter le travail parlementaire.

Objectifs

|  |
| --- |
| *Après une analyse comparative, les parlements pourraient par exemple viser les objectifs suivants en ce qui concerne les activités de sensibilisation :*  Le parlement dispose d’une politique ou d’une stratégie en matière de sensibilisation ou a intégré la sensibilisation dans sa stratégie globale de communication et dispose de plans annuels pour les activités de sensibilisation.  Le parlement dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer une sensibilisation efficace à l’intention de tous les groupes de la société.  Le parlement ouvre régulièrement ses portes au public et organise des activités de sensibilisation dans tout le pays.  Le parlement produit des documents explicatifs et didactiques pour mieux faire comprendre au public son travail et ses fonctions. |

Évaluation

L’aspect examiné ici est apprécié selon plusieurs critères, qui doivent être évalués séparément. Pour chaque critère, veuillez choisir parmi les six appréciations proposées (Néant, Médiocre, Moyen, Bon, Très bon et Excellent) celle qui correspond le mieux à la situation dans votre parlement, et fournir des éléments à l’appui de votre appréciation.

Exemples d’éléments permettant d’étayer l’évaluation :

* Stratégies, politiques, plans annuels, procédures, rapports ou autres documents décrivant les activités de sensibilisation du parlement
* Structure du personnel et documents financiers et autres décrivant les ressources allouées par le parlement à la sensibilisation
* Données chiffrées sur le nombre de manifestations organisées, le nombre de participants, le nombre de publications produites et distribuées, le nombre de visites dans les locaux du parlement, ainsi que sur le nombre de visiteurs et autres données analogues

Le cas échéant, merci de bien vouloir communiquer des observations ou exemples supplémentaires pour étayer l’évaluation.

#### Critère d’évaluation n° 1 : Politique ou stratégie en matière de sensibilisation

Le parlement dispose d’une politique ou d’une stratégie en matière de sensibilisation, soit en tant que document autonome, soit dans le cadre de sa stratégie globale de communication. Le personnel parlementaire élabore et met en œuvre un plan d’activités annuel basé sur cette politique ou stratégie.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### 

#### Critère d’évaluation n° 2 : Activités de sensibilisation

Le parlement organise diverses activités de sensibilisation dans ses locaux ou en dehors, avec la participation du ou des présidents de l’institution, de parlementaires et des citoyens de tous horizons.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n° 3 : Documents explicatifs et didactiques

Le parlement produit des documents explicatifs et didactiques à l’appui de sa stratégie de sensibilisation.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

#### Critère d’évaluation n°4 : Ressources

Le parlement dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour assurer une sensibilisation efficace à l’intention de tous les groupes de la société.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Néant  ☐ | Médiocre  ☐ | Moyen  ☐ | Bon  ☐ | Très bon  ☐ | Excellent  ☐ |
| Éléments à l’appui de l’évaluation : | | | | | |

Réformes envisageables

|  |
| --- |
| *Dans cet encadré, notez les recommandations et les idées visant à renforcer les règles et la pratique dans ce domaine.* |

Sources et autre documentation

* Global Partners Governance, [*Parliaments and Public Engagement*](https://gpgovernance.net/wp-content/uploads/2021/02/Guide-to-Parliaments.-Paper-9-Web.pdf) (2017).